**Candidature pour recevoir Grandir avec la culture 2021/2022**

Une méthode et un calendrier

Les collèges reçoivent un catalogue de propositions d’**ateliers de création** autour début avril 2021.

1. Les établissements intéressés répondent, par le biais de ce document, **au plus tard avant le** **14 mai 2021**, à l’adresse mail suivante : [myriam.soula@le64.fr](mailto:myriam.soula@le64.fr). Les collèges font trois choix.
2. Au regard des demandes, des contraintes techniques et budgétaires, le Département attribue les ateliers de création aux collèges autour du 1er juin 2021. **Chaque proposition sera attribuée qu’une fois dans un collège**.
3. L’équipe pédagogique impliquée dans le projet, un représentant d’un service de la culture du Département et l’opérateur culturel pré-choisi, co-construisent le projet à partir de la note d’intention artistique, du projet d’établissement, des liens avec le programme scolaire et du cadre posé par le Département.
4. L’atelier de création artistique finalisé, et co-signé, est envoyé au Département **avant le 29 juin 2021**, à l’adresse mail suivante : [myriam.soula@le64.fr](mailto:myriam.soula@le64.fr). Le département se réserve la possibilité d’échanger avec le collège et l’opérateur culturel pour procéder à quelques ajustements si nécessaire.
5. Chaque projet finalisé fera l’objet d’un vote des Elus en septembre 2021, au même titre que le PAEC

Nom du Collège :

Equipe pédagogique et disciplines impliquées :

Nom et fonction de la personne référente pour suivre le projet :

Coordonnées mail :

Téléphone :

Propositions d’ateliers de création retenues par le collège :

Choix n°1 :

Merci de motiver votre choix

Choix n°2 :

Merci de motiver votre choix

Choix n°3 :

Merci de motiver votre choix

Principal(e) du collège

Date

Signature